

## Audiences du chef de l'Etat

(Voir page 3)

La campagne de popularisation  
de l'avant-projet de constitution  
en bonne voie dans les départements  
de

l'Atlantique  
et de  
l'Ouémé

(Voir page 3)



Les évêques zairois  
réclament  
toute la lumière  
sur les massacres  
de Lubumbashi

(Voir page 6)

### CAMEROUN

Profond malaise  
dans les médias  
gouvernementaux

(Voir page 6)

Les réformes  
démocratiques  
en Afrique ont-elles  
une priorité  
sur la coopération ?

(Voir page 5)

LE PROJET  
DE  
DECLARATION  
DU SOMMET

EUROPEEN  
SUR  
L'AFRIQUE  
DU SUD

(Voir page 6)

..

PLUSIEURS  
PARTIS  
D'OPPOSITION  
DEMANDENT  
AU PRESIDENT  
DOE  
DE DEMISSIONNER

(Voir page 8)

Pas de levée  
de sanctions de la CEE  
contre l'Afrique  
du Sud pour l'instant

(Voir page 6)

# La campagne de popularisation de l'avant-projet de constitution en bonne voie dans les départements de l'Atlantique et de l'Ouémé

La campagne de popularisation de l'avant-projet de la constitution de la République au Bénin suit son cours normal dans le département de l'Atlantique. L'opération commencée depuis samedi dernier dans les sous-préfectures de Guidah, de Kpomassé et de Tori-Bassito et Allada s'est poursuivie lundi dans les sous-préfectures de Toffo et de Zè sous la direction de la commission départementale de l'Atlantique présidée par le professeur Alexis Houmondji.

Dans chacune de ces localités, les populations ont pris part aux diverses séances de popularisation avec un intérêt qui fut à la mesure de l'enjeu. Regroupés par villages, communes, quartiers de villes et services, elles ont eu droit à toutes les explications nécessaires sur les 157 articles de l'avant-projet de la constitution. Conformément au principe établi pour la circonstance, les populations ont à divers niveaux exprimé leurs points de vue et porté leurs jugements sur les trois questions fondamentales soumises à leur appréciation par le Haut Conseil de la République.

A Toffo comme à Zè, le travail de popularisation s'est déroulé selon une procédure toute simple consistant de prime abord à une lecture intégrale et explicative des différents articles de la constitution suivie des commentaires et des amendements.

A chacune de ces étapes, une traduction en langues nationales était prévue pour assurer une bonne compréhension de la part des populations autochtones qui ont également pris part aux débats.

Se prononçant sur la question relative à la gratuité de l'enseignement primaire, les populations de Toffo et de Zè ont été unanimes à approuver cette proposition. Tout en soutenant le principe d'une gratuité de l'enseignement primaire au niveau des Ecoles publiques en raison du paiement de l'impôt à l'Etat, elles ont par ailleurs fait preuve de réalisme en faisant valoir la nuance selon laquelle l'initiative privée devra être encouragée par l'Etat. Faute de quoi, l'enseignement privé devra être payant. C'est du moins l'opinion exprimée au niveau des populations de Toffo. Cependant, pour les habitants de la commune urbaine de Zè, centre dans la sous-préfecture de Zè, les avis sont plus tranchés et sans équivoque.

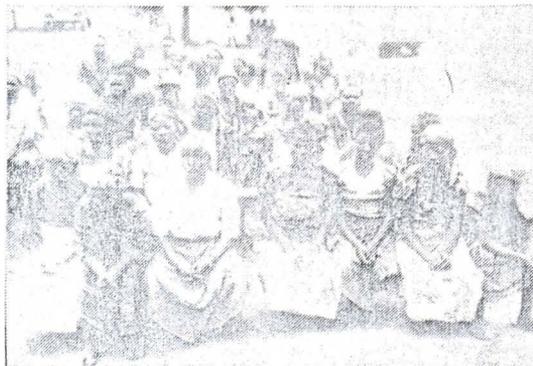
« Nous avons retenu la gratuité de l'Ecole publique et non celle de l'Ecole privée ». Voilà qui est clair car pour les populations de Zè-centre cette position se fonde en effet sur la nécessité pour le promoteur d'une Ecole privée de pouvoir tirer profit de son travail et de ses investissements afin de soutenir et de rentabiliser ses activités.

Quant à la question ayant trait à la limitation de l'âge des candidats à la magistrature suprême, les avis divergent d'une localité à une au-

part, ne fixent aucune limite. Ils excluent d'ailleurs cette notion de limite sous prétexte que tout individu aspirant à la candidature présidentielle est libre de l'exprimer. Cela, au nom de l'égalité de tous les citoyens ont-ils expliqué.

## DEPARTEMENT DE L'OUEMÉ

Dans le département de l'Ouémé, ce sont les populations de la sous-préfecture d'Akpro-Misséréti qui ont eu le privilège de recevoir hier dans la matinée, le déléga-



Des populations visiblement motivées et intéressées par l'opération de vulgarisation de l'avant projet de constitution

tion. Mais l'on retiendra qu'à Toffo, les populations se sont inspirées des abus observés sous le règne de l'ancien régime pour se prononcer en faveur d'une limitation dans la tranche d'âge allant de 50 à 70 ans. Se référant égale-

ment à l'immaturité d'esprit qui a conduit certains de nos anciens dirigeants à la corruption et à la folie des grandeurs, les habitants de Toffo ont exigé des futurs candidats à la présidence de la République des garanties de bonne moralité et une condition sociale et matérielle, le respectable qui les mettrait à l'abri du besoin et de l'obsession du lucre. Toujours à Toffo, on s'est également soucié avec raison de la vie privée du futur président de la République qui devra être régulièrement marié, capable d'une vie conjugale exemplaire. Par contre, il en va tout autrement à Zè-centre où vieux et jeunes apprécient différemment le problème de la limitation de l'âge à la candidature présidentielle. Alors que les adultes et surtout les vieux situent cet âge entre 40 et 70 ans et estiment qu'au-delà de cet âge, les postulants ne pourront s'engager à assumer une telle responsabilité qu'en fonction de leurs forces et de leurs capacités et de leurs facultés, les jeunes, pour leur

part, ne fixent aucune limite. Ils excluent d'ailleurs cette notion de limite sous prétexte que tout individu aspirant à la candidature présidentielle est libre de l'exprimer. Cela, au nom de l'égalité de tous les citoyens ont-ils expliqué.

part, ne fixent aucune limite. Ils excluent d'ailleurs cette notion de limite sous prétexte que tout individu aspirant à la candidature présidentielle est libre de l'exprimer. Cela, au nom de l'égalité de tous les citoyens ont-ils expliqué.

des fournitures scolaires par l'Etat. En revanche, c'est notamment au niveau de l'Ecole privée que les populations de la sous-préfecture d'Akpro-Misséréti ont manifesté quelques réticences et émis un certain nombre de réserves qu'elles ont justifiées par la nécessaire autonomie de l'Ecole privée qui apparaît à leurs yeux, comme une affaire de responsabilité personnelle, un investissement privé qui n'engage pas financièrement l'Etat. Par conséquent, celui qui prend l'engagement de fonder une école privée doit pouvoir en assurer les charges matérielles. Ils ont laissé entendre certaines interventions qui perçoivent l'école privée, à l'exception de certaines institutions confessionnelles, comme une activité plus ou moins lucrative, une source de rentabilité susceptible d'assurer une gestion autonome. Cette tendance ne fait cependant pas l'unanimité au sein des populations d'Akpro-Misséréti d'autant plus qu'elle se trouve en opposition avec celle plus nuancée qui plaide en faveur d'une subvention des Ecoles privées par l'Etat. Les partisans de cette thèse n'ont pas manqué d'arguments puisqu'ils estiment que l'Etat pourrait venir en aide aux écoles privées s'il se sent capable autrement dit, s'il en a les moyens et c'est par une réalité toute simple que ceux-ci soutiendraient leur option à savoir que les élèves inscrits dans les écoles privées sont des fils de la nation au même titre que leurs collègues des écoles publiques.

A propos du caractère obligatoire de l'enseignement

primaire dont il est fait état dans l'avant-projet de constitution, les populations de Akpro-Misséréti ont manifesté quelques inquiétudes qui se fondent sur l'insuffisance de leurs ressources financières face aux frais d'études coûteux qu'exigerait l'inscription obligatoire d'un grand nombre d'enfants. Et c'est fort de cela que, selon certaines opinions, cette obligation de l'enseignement primaire devra être subordonnée à l'engagement de l'Etat à couvrir, les frais scolaires de leurs enfants dans une proportion bien définie.

A ce sujet, M. Joseph Kéké du HCR et le préfet du département de l'Ouémé ont tenu à leur tanté de dissiper les inquiétudes à travers des explications qui ont mis en exergue le bien-fondé de l'instruction et de la culture, leur utilité pratique dans la vie sociale et leur impact positif dans les rapports humains, les échanges commerciaux, l'émancipation et le développement de nos collectivités paysannes.

Il est donc à noter que dans l'Atlantique et dans l'Ouémé, la campagne de popularisation est en bonne voie. Depuis vendredi dernier à ce jour, la commission départementale de l'Atlantique a déjà parcouru l'ensemble de ses sous-préfectures et les deux circonscriptions urbaines de Guidah et de Colono. De part et d'autre, on s'achève progressivement vers l'étape des synthèses au niveau des sous-préfectures.

Anizat QUENIM

## Audiences du chef de l'Etat

Le président Mathieu Kérékou a reçu hier en audience au palais de la présidence de la République à Cotonou Messieurs Jean-Pierre Parodi administrateur provisoire de la BBD ; Serge Eissautier administrateur judiciaire de la BCB et une délégation du bureau du groupement d'Etudes et de Recherches sur le Développement Economique et Social (G.E.R.D.E.S.) conduit par son président Me Avo Sadikou Alao.

A leur sortie du cabinet présidentiel, Messieurs Parodi et Eissautier en fin de mission chez nous, ont révélé à la presse nationale qu'ils sont allés rendre une visite d'adieu

au président Kérékou. Ils ont profité de l'occasion pour faire le bilan de leur séjour, puis ils ont expliqué les conditions difficiles dans lesquelles ils ont effectué leur mission avant de dire comment se poursuivra le travail qu'ils ont entamé.

Quant à Me Alao, il a indiqué qu'il est parti présenter son groupement au chef de l'Etat, ses objectifs et les différents projets de son institution. Il a ensuite ajouté que cette expérience unique en son genre et qui a vu le jour le 19 mai dernier compte plus de 320 membres à travers le monde.